

COMMUNE de LABEUVRIERE

Séance du 12 février 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le douze février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le cinq février deux mil vingt et un, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.

Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Jean-Paul CATY, BEAUCE Sylvie, Grégory DOYENNETTE, Christine DELELIS, Karine HALGRAIN, Stéphanie PRUVOST, Charlotte SZAJEK, Aurélien FONTAINE, Elodie LEPORE, Alexis VISCAR, Antoine CORRIETTE, Guillaume DUMOULIN, Emmanuelle SERGEANT, Maggy QUELQUEJEU

Absent excusé : Michel GALLET et André HANOCQ ayant donné procuration.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article

L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme HALGRAIN Karine ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées

Pas de remarques sur le précédent compte rendu.

Mme QUELQUEJEU demande si les travaux discutés lors de la commission travaux vont être sujets à délibérations. Monsieur le maire précise que la commission a eu lieu justement pour donner les grands axes des projets. Il précise également que les sommes indiquées sur les demandes de subventions sont des estimations. Madame QUELQUEJEU précise que c'était essentiellement pour le projet de chicane rue Jules Guesde, auquel elle n'adhère pas, elle pense que ce procédé sera dangereux. Monsieur le maire précise qu'il essaye de trouver des solutions pour un moindre coût et qu'il a consulté le CAUE pour avoir la solution la plus appropriée. Monsieur le maire privilégie l'accès aux piétons. Potentiellement nous pourrions enlever la zone 30 car les chicanes permettront naturellement le ralentissement des véhicules. Mme QUELQUEJEU pense que les chicanes représentent un danger, notamment avec les poids-lourds, nombreux dans cette rue. La réflexion qu'elle se fait est qu'évidemment il est judicieux de faire baisser la vitesse. Monsieur le maire précise qu'il a rencontré les habitants de cette rue, et que c'est suite à leur demande qu'il souhaite mettre en place un système de ralentissement. Des panneaux stop seront également installés dans la rue Jules Guesde, au niveau des intersections avec les rues Léon Blum et de l'Égalité. Des panneaux stop seront également posés dans la rue Salengro au niveau de la résidence La Breille en arrivant du centre de Labeuvrière et un panneau stop à l'entrée de Labeuvrière en arrivant de Béthune.

Concernant les modifications de circulation de la rue Jean-Jaurès, beaucoup de riverains ont adhéré. Un parking sera aménagé rue Pasteur à côté du pont de l'autoroute afin de créer des places de stationnement supplémentaires.

Monsieur le maire donne la parole à M. GREVET

DCM 2021/13 – Demande d’aide du Conseil Départemental pour extension du fonds de livres de la Bibliothèque – Année 2021

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d’obtention d’une subvention du Conseil Départemental pour l’acquisition de livres pour la bibliothèque, et propose au Conseil Municipal, qui l’accepte à 19 voix pour de solliciter une subvention au titre de l’année 2021, au taux maximum en vigueur.

Monsieur le maire donne la parole à Mme CHOISY

DCM 2021/14 – Demande de subvention au titre du FARDA 2021 – Réhabilitation de l’école maternelle afin d’améliorer la performance énergétique du bâtiment

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l’école maternelle afin d’améliorer la performance énergétique et la qualité de l’air du bâtiment pour un montant de travaux estimé à 245 500 € HT correspondant au devis suivant :

- 2V BATI CONCEPT		245 500 €
-------------------	--	-----------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, d’adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide du Département au titre du FARDA 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention FARDA	30 %	73 650 €
- Subvention DETR	25%	61 375 €
- Fonds Propre Commune		110 475 €

DCM 2021/15 – Demande de subvention au titre du FARDA 2021 – Eclairage Public visant à réaliser des économies d’énergie

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de l’éclairage public en passage en LED dans les rues Roger Salengro, de l’Egalité et Pasteur pour un montant de travaux estimé à 49 699.40 € HT correspondant au devis suivant :

- SPIE	remplacement de 47 lanternes	49 699.40 €
--------	------------------------------	-------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, d’adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide du Département au titre du FARDA 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention FARDA	25 %	12 424.85 €
- Subvention DETR	20%	9 939.88 €
- Subvention FDE		17 830 €
- Fonds Propre Commune		9 504.67 €

Monsieur le Maire précise que toutes les lanternes seront équipées d’un détecteur de présence. Monsieur le maire précise que pour l’éclairage qui a déjà été installé dans d’autres rues, il y aura également la possibilité d’installer des détecteurs.

DCM 2021/16 – Demande de subvention au titre du FARDA 2021 – Réparation de voiries et travaux de sécurité

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réparation de diverses voiries ainsi que le projet de sécurisation des rues Jean Jaurès et Pasteur pour un montant de travaux estimé à 81 981.78 € HT correspondant aux devis suivants :

- COLAS	Réfection de voirie	31 518.28 €
- COLAS	Création d'un giratoire	45 060 €
- PHILMAT	Panneaux de signalisations	5 403.50 €

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à 19 voix pour, d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Département au titre du FARDA et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention FARDA	40 %	15 000 €
- Subvention DETR	20%	16 396.36 €
- Fonds Propre Commune		50 585.42 €

Monsieur le maire précise également que ces chiffres sont des estimations mais que le montant de ces travaux baissera et sera beaucoup plus raisonnable.

DCM 2021/17 – Prise en charge du remboursement du sinistre du 19 octobre 2020 – dommage sur le pont d'autoroute

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l'accepte à 19 voix pour, de prendre en charge le remboursement par AXA (Agence OFFREDIC) d'un sinistre sur le pont d'autoroute du 19 octobre 2020.

Un acompte d'un montant de **1701.99 €**.

Une indemnisation complémentaire de **93.76 €** sur présentation des factures

DCM 2021/18 – Prise en charge du remboursement du sinistre du 06 novembre 2020 – dommage sur le pont d'autoroute

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l'accepte à 19 voix pour, de prendre en charge le remboursement par AXA (Agence OFFREDIC) d'un sinistre sur le pont d'autoroute du 06 novembre 2020.

Un acompte d'un montant de **1836.99 €**.

Une indemnisation complémentaire de **93.76 €** sur présentation des factures

Monsieur le maire donne la parole à M. DOYENNETTE

DCM 2021/19 – Approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Clarence

Par lettre en date du 16 décembre 2020, le Préfet indique que le Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de la Clarence a été prescrit par arrêté préfectoral du 11 décembre 2019.

Le projet de plan fait l'objet d'une consultation officielle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à 19 voix pour, d'émettre un avis favorable au projet de PPRI.

Monsieur le Maire précise que le projet de plan fera l'objet d'une enquête publique à l'issue de cette phase de « consultation officielle » et que les avis recueillis à cette occasion seront annexés au registre d'enquête, dans les conditions prévues à l'article R.562-8 du Code de l'Environnement.

Questions diverses :

Mme SERGEANT indique à Monsieur le maire que suite à la discussion lors de la réunion précédente, concernant le plan communal de sauvegarde, elle a retrouvé un document datant de février 2015. Monsieur le maire précise qu'en tant qu'adjoint aux travaux il n'a jamais été informé de l'existence de ce document.

Monsieur le maire informe que le système de vidéosurveillance et d'alarme a été installé au service technique et au CCAS. Par contre un problème se pose pour la mairie car le système d'alarme n'est relié à aucun numéro d'appel. Pour avoir accès au boîtier et ainsi changer le paramétrage, il faut le code mère. Les codes avaient été confiés à l'ancien Secrétaire de Mairie, cette liste n'est plus en mairie. Pour rétablir la situation il nous faut donc changer le transmetteur qui équivaut à la somme d'environ 800 €. Ces éléments sont peut-être partis dans les sacs-poubelle déposés à l'incinérateur au lendemain des élections municipales, M. GALLET n'étant plus en fonction à ce moment-là. Le changement de transmetteur est dû également au passage de la fibre. L'existant est incompatible avec celle-ci, il était branché sur une ligne analogique.

Monsieur le maire précise qu'il agit en toute transparence et donc a décidé d'informer le conseil municipal d'un problème très délicat. Un agent a utilisé la carte de carburant à des fins personnelles. Ce délit a été découvert lors d'un contrôle de factures. Des achats ont été effectués hors des heures de service. Nous avons fait des recherches, Monsieur le maire est allé prendre la vidéosurveillance de la station. Monsieur le maire a réuni l'ensemble du personnel technique, et leur a précisé que s'il y avait un membre honorable de leur part, il n'aurait pas déposé plainte au commissariat. Le lendemain l'agent s'est dénoncé. La première mesure à prendre était le remboursement de sa dette, un titre de recette lui a été envoyé. La seconde mesure était le passage en conseil de discipline. Monsieur le maire avait la possibilité de ne pas faire appel à cette instance mais il n'avait la possibilité que de mettre uniquement trois jours de mise à pied et qu'il estimait que cette sanction était insuffisante compte tenu des faits. Il informe le conseil municipal que pour ce type de faute l'agent peut être révoqué. Monsieur le maire en a discuté avec ses adjoints, et ils estiment que pour une personne qui arrive en fin de carrière, qui a travaillé consciencieusement, cette sanction est trop importante, et que chacun a le droit à l'erreur. Mais ces trois jours de mise à pied n'étaient pas suffisants, et qu'il perdrait la crédibilité au niveau de ses collègues. Comme Monsieur le maire a décidé de donner un peu de rigueur, d'encadrement au niveau du personnel, cette sanction était insuffisante. Il a donc décidé de passer l'agent en conseil de discipline. Cela représentera une valeur d'exemple. M. GREVET ajoute qu'avant d'entreprendre cette procédure ils se sont bien renseignés auprès du service juridique du centre de gestion. C'est le centre de gestion qui sera décisionnaire et Monsieur le maire ne pourra pas aller à l'encontre.

Mme SERGEANT demande si Monsieur le maire a une idée de la décision qui pourra être prise par le centre de gestion. Monsieur le maire lui précise la sanction auquel il aspire à savoir 15 jours de mise à pied. Il considère que c'est un acte grave et que l'ensemble de l'équipe a été mis en cause. Il a donc demandé un mois de mise à pied lors de la saisine pour avoir 15 jours. Il précise que si on était dans le cas où l'agent était jeune, en début de carrière il demandait la révocation mais les conditions ne sont pas les mêmes et les

conséquences sont importantes (retrouver du travail après 55 ans, dans la fonction publique ou autre est très difficile).

Mme CHOISY précise également que ses collègues ont été revus pour être informés. Cette même information sera également donnée à l'ensemble du personnel. Elle précise également, que néanmoins, il reste responsable du service, que l'équipe municipale garde la confiance en lui concernant la responsabilité du service et le management. Monsieur le maire l'a bien précisé à ses collègues.

Monsieur le maire précise qu'il souhaite poser un nouveau panneau d'informations, multifonctions. Les éléments complémentaires seront communiqués dès réception.

Mme BEAUCE précise que la foire commerciale va changer de nom et s'appellera dorénavant le marché des artisans et créateurs. Ce marché aura lieu en même temps que la ducasse, le week-end du 3 juillet. À cette manifestation s'ajoute un marché nocturne de 13 heures à 20 heures. L'harmonie municipale fêtera également ses 101 ans le 27 juin. Nous espérons également que le feu d'artifice ait lieu.

M. GREVET informe également qu'il y a eu une classe fermée à cause du covid. Monsieur le maire précise que les réponses et les procédures ont été très difficiles à obtenir de la part des services de l'État.

Monsieur le maire précise que la distribution de chocolats et la présentation des vœux à la population ont été appréciées, qu'il a eu de bons retours.